PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022 A 20 H

Convocation : 7 octobre 2022
Étaient présents : CORDIER Davy, DREZET Philippe, JACQUET PIERROULET Emma, JOUSSE Anthony, MERCET Cyril, PERRIN Mathilde, POIMBOEUF Cathy
Absent excusé : JOUILLE Jean-Marie a donné procuration à DREZET Philippe, RATTE Olivier.
Quorum : 7 présents sur 9, le Conseil peut valablement délibérer.
Secrétaire de séance : JOUSSE Anthony.

Ordre du jour :

- *Demande de fonds de concours en faveur de la transition écologique – éclairage public,*
- *Devis Isabey pour la bouche incendie de La Combe,*
- *Droit de préemption urbain sur les parcelles ZA25 – A1141 – A1259*
- *Inscription dans les commissions de travail du projet de la Commune Nouvelle,*
- *Subventions aux Associations,*
- *Informations et questions diverses.*

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 1er septembre 2022. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour :
- Déneigement saison 2022 – 2023
- Convention de groupement de commande concernant la réalisation de travaux pour la réalisation d'une interconnexion entre le réseau de Pontarlier, des Alliés et de Hauterive la Fresse

DENEIGEMENT SAISON 2022-2023 :
Monsieur MERCET Cyril présente de devis de l'Entreprise DUBREZ pour le déneigement de la Commune pour l'hiver 2022-2023.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
CONFIE le déneigement à l'Entreprise DUBREZ de Maisons-du-Bois-Lièvremont.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE CONCERNANT LA REALISATION DE TRAVAUX D'INTERCONNEXION AEP ENTRE LE RESEAU D'EAU DE PONTARLIER, DES ALLIES ET DE HAUTERIVE LA FRESSE :
M. Cyril MERCET présente le projet de convention de groupement de commande concernant la réalisation de travaux nécessaires à la réalisation d'une interconnexion entre les réseaux de distribution des Alliés et de Hauterive la Fresse et le réseau de distribution des Etraches, conformément au code de la commande publique et en particulier à ces titres 2 et 3.
En application de ces dispositions, la Commune de HAUTERIVE LA FRESSE décide de déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage concernant le pilotage de la mission de maitrise d'œuvre à la Commune de LES ALLIES.
Un comité de pilotage sera créé pour gérer cette mission de maîtrise d'œuvre, composé à part égale de représentants de chacune des collectivités, le comité de pilotage aura pour objectif :

- De valider les orientations techniques et stratégiques,
- Procéder à la réception des travaux

18, Mont d'Hauterive - 25650 HAUTERIVE-LA-FRESSE - Mail : mairie.hauterivelafresse@wanadoo.fr - Tél./Fax : 03 81 38 12 76

Un comité technique composé de représentant de chacune des collectivités ayant les compétences techniques requises, aura pour objectif de

- Rédiger les pièces du dossier de consultation des entreprises de travaux,
- Lancer la procédure de passation des marchés de travaux
- Attribuer le marché au prestataire retenu par la commission MAPA,
- Assurer la bonne exécution des marchés publics,
- Suivre et coordonner les titulaires,
- Exécuter financièrement les marchés publics

Et prendre toute mesure nécessaire à l'exercice de sa mission.
Durée de la convention : la convention débute à réception de la convention signée et prendra fin à l'achèvement des travaux et du financement.
La convention couvre l'ensemble des travaux jusqu'à la fin de la période de parfait achèvement des travaux.
Si le projet d'interconnexion était abandonné, la convention prendrait fin d'un commun accord aux soldes des sommes réellement engagés.
L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité
AUTORISE Madame la Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE – ECLAIRAGE PUBLIC :
Madame la Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des actions de développement local et de valorisation du cadre de vie, la Communauté de Communes a souhaité apporter sa contribution financière à des projets visant à la transition énergétique par l'octroi de Fonds de Concours.
A ce titre, la Commune de Hauterive la Fresse, dans le cadre du projet de Rénovation de l'Eclairage Public, peut prétendre à l'attribution de Fonds de Concours.
S'agissant d'une aide ponctuelle et exceptionnelle à destination des projets en terme de Transition Ecologique : Ressource en Eau & Energies renouvelables, une somme forfaitaire de 15 000.00 € est mobilisable.
Elle rappelle ensuite que cette procédure généralisée par la Loi du 13 août 2004 est soumise à trois conditions : les Fonds de Concours peuvent financer la réalisation ou le fonctionnement d'un Equipement, ces derniers doivent faire l'objet d'un accord préalable et concordant des Assemblées délibérantes des Communes et de l'EPCI ; le montant des Fonds de Concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire de ceux-ci.
L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE le principe d'un Fonds de Concours d'un montant de 12 802.00 € affecté au Programme de Rénovation de l'Eclairage Public sur la base du plan de financement suivante :

Montant de la dépense H.T.	32 476.00 €
Aides publiques mobilisées	6 871.00 €
Fonds de Concours CCM	12 802.00 €
A la charge de la Commune	12 803.00 €

DELEGUE tout pouvoir à Madame la Maire s'agissant de la signature de la Convention à établir et de la perception de la participation financière correspondante.
S'ENGAGE à procéder au règlement de la somme restant due au titre de la réalisation du présent projet.

DEVIS ISABEY POUR LA BOUCHE INCENDIE DE LA COMBE D'HAUTERIVE :
Madame la Maire présente le devis de l'Entreprise ISABEY qui s'élève à 3 277.00 € H.T. pour la pose d'un poteau incendie à la Combe d'Hauterive.
L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE le devis de l'Entreprise ISABEY.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES PARCELLES A 1141 – A1259 :
Madame la Maire informe les Conseillers que l'office notarial de Maître ZEDET a adressé une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées section A 1141 – A 1259 et conformément aux dispositions de l'article L213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain, le conseil doit délibérer à ce sujet.
L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après vote, 8 voix contre,
DECLARE renoncer à son droit de préemption sur lesdites parcelles.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE ZA 25 :
Madame la Maire informe les Conseillers que l'office notarial RESONANCE a adressé une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle cadastrée section ZA 25 et conformément aux dispositions de l'article L213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain, le conseil doit délibérer à ce sujet.
L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après vote, 8 voix contre,
DECLARE renoncer à son droit de préemption sur ladite parcelle.

INSCRIPTION DANS LES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU PROJET DE COMMUNE NOUVELLE :
Commission Patrimoine : DREZET Philippe, MERCET Cyril, JOUSSE Anthony,
Commission Urbanisme – voirie : CORDIER Davy, DREZET Philippe,
Commission Technique : POIMBOEUF Cathy,
Commission Eau & Assainissement : CORDIER Davy, MERCET Cyril, JOUSSE Anthony,
Commission Ressources Humaines : MERCET Cyril,
Commission Forêt – Agriculture – Environnement : POIMBOEUF Cathy, JOUILLE Jean-Marie,
Commission Économie : PERRIN Mathilde, DREZET Philippe,
Commission Enseignement – Éducation : PERRIN Mathilde, MERCET Cyril,
Commission Culture & Actions Sociales : JOUSSE Anthony, PERRIN Mathilde,
Commission Communication : PERRIN Mathilde, POIMBOEUF Cathy.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :
Le Conseil Municipal attribue les subventions, à savoir :

Associations	Montant
Entente Sportive Saugette de ski	50.00 €
Handball Club	50.00 €
Entente Sportive Saugette d'Entreroche	50.00 €
La Festive	600.00 €
Le Haut Saugeais Blanc	600.00 €
Semons l'Espoir	46.00 €
Vivre Ensemble	50.00 €
Judo Club	50.00 €
Tennis Club	50.00 €
TOTAL	**1 546.00 €**

INFORMATIONS DIVERSES :
Vente de bois aux habitants le 2 novembre 2022 à 20 heures en mairie. Pas de distribution dans les boîtes aux lettres, seulement affichage aux panneaux d'affichage et publication sur le site internet de la Commune.

La séance est levée à 23 h 15

La Maire

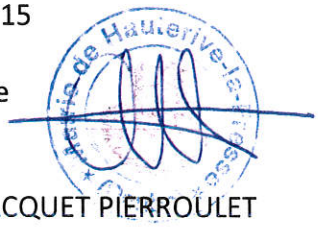

Emma JACQUET PIERROULET